

LES FONDS NON-CORRELES.

Ils ne dépendent ni des marchés en actions, ni des marchés en obligations et sont décorrélés des risques.

UNE BASE DE SECURITE FINANCIERE.

Les fonds non-corrélés ne dépendent pas de l'humeur des marchés financiers et sont donc une base de sécurité d'un portefeuille au même titre que les obligations, en ajoutant de la diversification.

LE CHOIX DES FONDS NON-CORRELES.

La constitution d'un portefeuille de fonds non-corrélés est réalisé à partir du montant disponible et du niveau de sécurité souhaité par l'investisseur. Un portefeuille diversifié peut être à 100% en fonds non-corrélés et l'investissement sera à 100% conservateur avec un rendement moyen annuel de 10 à 12%.

Les fonds non-corrélés



Dans le cadre du redressement et de l'équilibrage des portefeuilles patrimoniaux ainsi que de la partie « sécurité » de l'investisseur privé, l'utilisation de produits financiers peu corrélés aux marchés financiers classiques, en actions et en obligations, est une solution durable. Les investissements sélectionnés pour cette période d'incertitude et de crise latente des marchés présentent plusieurs critères de choix: faible corrélation avec les marchés en actions, comportement haussier en périodes de crises aiguës, rendement positifs depuis la fin des années 90, gérants de haut niveau, numéro ISIN et liquidité mensuelle. Ces produits ne sont pas éligibles à la Directive Epargne 2004 de l'UE.

Les fonds non-corrélés comme leur nom l'indique ne dépendent pas des marchés en actions et obligations. De ce fait leur rendement moyen annuel se situe entre 10 et 12% dans toutes les conditions de marchés et en périodes de crises. Relativement peu connus des investisseurs privés, ils sont composés de devises, d'index de marchés ou de matières premières, de métaux de base ou précieux, d'obligations, de matières premières agricoles, etc... Ils peuvent contenir 1 à 2% d'actions. Ils sont gérés par un ou plusieurs traders afin de présenter un rendement annuel positif malgré les aléas des conjonctures successives.

L'investissement dans des fonds non-corrélés constitue une base de sécurité au même titre que les obligations. Ils sont donc une composante d'un portefeuille patrimonial, spécialement en périodes de crises financières, en lieu et place des excès que sont la détention de 100% d'or (Qui ainsi ne protège plus rien) ou le tout immobilier (Mais qui ne remplace pas le portefeuille patrimonial). La première démarche de sécurité d'un patrimoine est la diversification et les fonds non-corrélés constituent la seconde au sein de la gestion de fortune privée utilisée de manière optimale.

L'OPTIMISATION FISCALE

L'optimisation juridique et fiscale est disponible à partir de 250.000 Euros d'actifs et un contrat d'assurance vie de droit luxembourgeois ou « fonds dédié ». Cela s'applique aux fonds non-corrélés.

UN REMEDE A LA CRISE FINANCIERE.

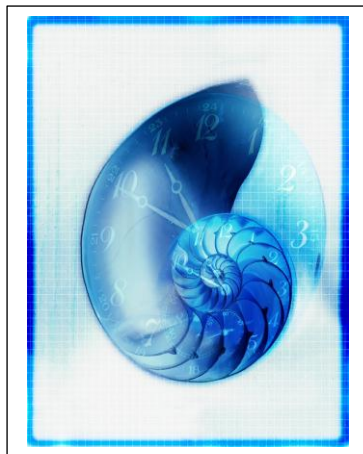
Les fonds non-corrélés sont un remède à la crise financière latente qui est permanente, spécialement pour la zone Euro plombée par l'Euro, les déficits publics et une économie amorphe.

SPECIFITE DES SOLUTIONS PROPOSEES

Chaque cas est hautement personnalisé selon le montant, le profil d'investisseur, la stratégie définie en fonction des objectifs financiers à moyen et long terme.

Pour plus d'informations sur l'un de nos produits ou services, visitez notre site Web : www.gardinerfinance.com

Spécificité des fonds non-corrélés



Les fonds non-corrélés constituent une classe d'actifs à part entière que l'on peut placer avant les obligations en terme de sécurité financière. C'est pour cette raison qu'ils doivent faire partie d'un portefeuille patrimonial dans des proportions variables selon le profil d'investisseur et son aversion au risque. Certains d'entre eux sont très spécialisés et composés de grands crus de vins, de montres de marques anciennes ou de bijoux (Elite Advisers, Luxembourg) produisant un rendement moyen annuel de 10% ou plus.

La souscription des fonds non-corrélés se fait en banque privée au sein d'un portefeuille de gestion de fortune à partir de 10.000 Euros par fonds. Compte tenu du rendement régulier et de l'absence d'années négatives, l'investisseur bénéficie de la capitalisation qui est un élément majeur de la gestion d'un patrimoine. En effet, un rendement moyen annuel de 9% sur 10 ans ne produit pas 90% de rendement mais 200% du fait de la capitalisation.

Sélection de fonds non-corrélés

- **Man-Investments IP 220 GLG Ltd**, créé en 1996, moyenne annuelle supérieure à 12%.
- **Castlestone Management**, créé en 2004, basé sur l'or, moyenne annuelle supérieure à 13%.
- **Elite Advisers « Nobles Crus »** basé sur les grands vins, moyenne annuelle supérieure à 10%.
- **Elite Advisers « Precious Time »** basé sur les montres de marques, moyenne annuelle supérieure à 10%.
- **Wegelin « Global diversification »**, moyenne annuelle supérieure à 12%.

INVESTISSEMENTS EN FONDS NON-CORRELES.

Un conseiller financier permet la répartition des actifs et l'introduction de l'investisseur auprès du banquier privé après les mesures de diligence nécessaires à la compréhension de la problématique d'investissement selon la stratégie définie.

GARDINER FINANCE LLC

6, rue Guillaume Tell
C.P. 1511
1211 Genève 1 - Suisse
Téléphone : +41 78 873 58 45
Info@gardinerfinance.com
www.gardinerfinance.com